REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Procès-verbal du Conseil Municipal du 12 octobre 2026

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 h00 au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Claude DERU**, Maire

Étaient présents :
M. Claude DERU - Mme Joëlle TALAGA - M. Michel GERARD - M. Serge MULLER - M. Fernand BIEGEL - Mme Anne-Louise PICQ - M. Pascal PENNERAD - Mme Delphine SENSER - Mme Angèle WEINACKER - Mme Claudine STYPULKOWSKI - M. Frédéric HECTOR - Mme Denise WEBER - M. André CLAMME
Étaient excusés : M. Guy-Laurent METTELIN - Mme Barbara SZABLEWSKI
Procurations : M. Guy-Laurent METTELIN donne procuration à Mme Joëlle TALAGA
Mme Barbara SZABLEWSKI donne procuration à Mme Delphine SENSER
Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance.
Mme Elodie IGEL étant auxiliaire du secrétaire.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24/08/2026
   Désignation d'une secrétaire de séance
2. Aménagement d'un square avec un halle associative – Convention d'accompagnement CAUE
3. Désignation du correspondant incendie et secours
4. Rénovation toiture garage et demande de subvention « coupe de pouce rural » Grand Est Région
5. Réfection macadam chemin du Kœnigsberg
6. Réalisation espace végétalisé carrefour rue principale et rue du coin
7. Curage de fossé et dérasement d'accotement, rue de Saint-Avold
8. Rapport d'activités 2025 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie
9. Divers

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 24/08/2026 Désignation d'une secrétaire de séance

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du 24/08/2026 et désigne Joelle Talaga comme secrétaire de séance.

2. Aménagement d'un square avec un halle associative – Convention d'accompagnement CAUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir fait appel au CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) pour une convention d'accompagnement pour objet l'aménagement d'un square avec une halle associative « rue de Cabourg »
Le montant de la contribution s'élève à 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la proposition du CAUE pour un montant de 1 000 € T.T.C.
- D'autoriser Monsieur le Maire à comparaitre à signature de la convention et tout document relatif à ce projet.

3. Désignation du correspondant incendie et secours

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022;

Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne **Madame Anne-Louise PICQ** correspondante incendie et secours.

4. Rénovation bâtiments et embellissement du village
Demande de subvention Grand-Est « Coup de Pouce rural »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Région Grand Est participe au projet d'aménagement, investissements et équipements prévus par les petites communes avec la mesure « Coup de pouce rural »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

●La rénovation de la toiture du garage situé à côté du foyer rue du coin
Le devis de la société SAS VALMONT TOIT de Valmont s'élève à 4 789.10 € HT soit 5 746.92 € TTC

●La réalisation d'un espace vert carrefour de la rue principale et rue du coin
Le devis de la société LS Travaux de Altviller s'élève à 2 402.00 € HT soit 2 882.40 € TTC

●La réalisation d'enduits de façade sur la local associatif et isolation des murs du logement de l'école
Le devis de chez KAYGAN de Valmont s'élève à 8 671.00 € HT soit 9 538.10 € TTC
Le devis de chez KAYGAN de Valmont s'élève à 1 860.00 soit 2 046.00 TTC

●La réalisation de plantation rue de la Nied et à l'angle de la rue principale, rue du Coin
Le devis de Jardi'nied Paysage s'élève à 4 700.00 € HT

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal décide :
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la réalisation de cette opération pour un montant de 22 422.10 € HT
- De solliciter la subvention auprès du Conseil Régional Grand Est, « Coup de pouce rural »

5. Réfection macadam chemin du Kœnigsberg

Monsieur le Maire expose les deux devis concernant les travaux réfection de voirie chemin du koenigsberg

Devis BATI TP : 6 690.00 € HT soit 8 028.00 € TTC

Devis TERRA EST : 9 000.00 € HT soit 10 800.00 € TTC

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la société BATI TP

6. Réalisation espace végétalisé carrefour rue principale et rue du coin

Voir point 4

7. Curage de fossé et dérasement d'accotement, rue de Saint-Avold

Monsieur le Maire expose le devis de BATI TP pour le curage de fossé et dérasement d'accotement rue de Saint-Avold, le devis s'élève à 6 047.00 € HT soit 7 256.40 TTC

Décision reportée pour les travaux du fossé

Devis à revoir pour juste des travaux de dérasement d'accotement

8. Rapport d'activités 2025 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie

Le Maire informe que la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie a adressé son rapport d'activités 2025.
Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus »
Il est rappelé par le Maire que, lors de cette présentation le Président de l'EPCI peut être entendu par le Conseil Municipal soit à sa demande soit à la demande du Président. Il s'agit d'une possibilité offerte par la loi et non une obligation.

Le document avait été envoyé à chaque Conseiller.

Le Conseil Municipal, a pris connaissance et prend acte du rapport d'activités 2025 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS)

9. Divers

- Photos de la restauration de statut de Jeanne d'Arc
- Info Geolinks
- Problème avec les pigeons (revoir le devis)
- Retour sur les terrains RD22
- Traiteur Jourdain pour le repas des anciens
- Préavis logement de Mme Boessinger

ALTVILLER, le 25/08/2026

Le Maire,

Claude DERU

MAIRIE D'ALTVILLER MOSELLE

La secrétaire,

Joelle TALAGA

Numéro	Objet de la délibération
1	Aménagement d'un square avec un halle associative – Convention d'accompagnement CAUE
2	Désignation du correspondant incendie et secours
3	Rénovation bâtiments et embellissement du village Demande de subvention Grand-Est « Coup de Pouce rural »
4	Rapport d'activités 2025 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie